

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au nom du gouvernement du Canada, je félicite l'OUA [Organisation de l'unité africaine] et le HCR [Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés] d'avoir organisé la présente conférence et je remercie le gouvernement du Burundi d'en accueillir les participants. De toutes les questions qui se posent à la région des Grands Lacs africains, la situation des réfugiés est celle qui mérite le plus l'attention de tous les gouvernements et organismes représentés ici et une intervention immédiate de leur part. En outre, la conjoncture actuelle au Burundi inquiète vivement le Canada, étant donné les circonstances qui risquent d'engendrer une autre tragédie semblable à celle d'octobre 1993. L'ampleur de la catastrophe humaine qui a ravagé le Rwanda éclipse cependant de loin les dimensions des nombreuses autres crises humanitaires auxquelles la communauté internationale fait aujourd'hui face.

Ce sont les Rwandais qui ont le plus souffert du génocide, mais bon nombre des personnes qui ont attisé les haines ethniques répandent le même fiel tout en profitant de la sécurité des camps de réfugiés. Le message qu'elles prêchent risque de prolonger le malheur des réfugiés, de déstabiliser les pays d'origine et d'asile, et de faire sombrer la région dans l'instabilité, la guerre et la tragédie humaine. Il faut mettre un terme à tout cela.

Nous devons féliciter les pays d'asile, à savoir le Burundi, la Tanzanie et le Zaïre, qui ont accueilli les masses de réfugiés rwandais, malgré la faiblesse de leurs ressources et en dépit des conséquences économiques, sociales et environnementales qu'ils ont dû supporter. Il convient ici de rappeler et de réaffirmer certains principes qui peuvent guider les délibérations de la conférence :

- Dans tous les milieux, on admet que le rapatriement volontaire des personnes déplacées et des réfugiés – tels que la Convention de l'ONU les définit – représente la seule solution réalisable et durable. La mise en oeuvre de ce principe constitue pour nous tous un énorme défi.
- Cependant, le principe du rapatriement volontaire ne doit pas constituer une excuse pour maintenir le *statu quo*, ni offrir la chance aux extrémistes criminels de se regrouper et de reprendre les hostilités. La communauté internationale ne pourra pas maintenir le *statu quo* indéfiniment.
- Tous les États sont tenus de respecter les normes universelles relatives aux droits de la personne et, par-dessus tout, de protéger la vie et la propriété de leurs citoyens. En foulant ouvertement aux pieds ce principe, les extrémistes au Rwanda ont engendré la crise actuelle. D'autres extrémistes menacent de faire de même au Burundi, où nous sommes réunis aujourd'hui. De toute évidence, le